

Rue Bouvard - Acquisition d'un garage à M. GREGOIRE Louis

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : M. GREGOIRE Louis est propriétaire d'un garage faisant partie d'un bâtiment qui ne comporte que des garages. Ce bâtiment est situé à l'angle de la rue Tristan Bernard et de la rue Bouvard, cadastré section CM n° 1, et entièrement touché par le projet de pénétrante Est prévue au POS.

M. GREGOIRE a proposé de vendre ce garage à la Ville, et a accepté le prix de 25 000 F fixé par l'Administration des Domaines.

La dépense, y compris les frais d'acte, sera imputée sur le chapitre 901.10/212.30400 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 29 000 F du chapitre 901.10/210.30400 inscrit au budget supplémentaire reporté de l'exercice courant.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.